Séance du Conseil Municipal du 04 novembre 2024

Le 04 novembre 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Vinzieux s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Hugo BIOLLEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2024

Présents: *MM et Mmes Hugo BIOLLEY, Ludovic GAUSSE, Frédéric POIZEAU, Caroline POUZET, Florian D'ANIELLO, Andréa DJERRAF, Lionel RIBEIRO, Delphine SALLES-BIOLLEY.*

Absents : *MM et Mmes Jean-Paul CHEVALIER, Florence LAFONT, Jacques LENGLART*

Secrétaire de séance : *Florian D'ANIELLO*

Approbation du PV du 23 septembre 2024 adopté à l'unanimité.

1. Présentations

a. Episode de pluie du 17 octobre

Chiffrage complet des chemins à venir.

Demande de prise en charge en catastrophe naturelle.

Sollicitation de la DETR pour refaire des chemins par suite des intempéries.

Relancer le sujet sécurité civile afin d'éventuellement promouvoir leurs activités pour voir si des personnes seraient intéressées par leurs missions.

b. Coupures électriques

ENEDIS a envoyé un rapport de toutes les coupures électriques de l'année.

Un courrier a été reçu par les administrés concernés par les coupures afin qu'ils soient défrayés de ces dérangements.

La panne a été trouvé au niveau du réseau enfoui à la sortie de Vinzieux en allant sur le Fayet → reboucher la partie de route découpée pour la réparation.

Rabattement forfaitaire encadré par la loi pour chaque foyer ayant eu une coupure d'électricité d'au moins 5h : 2.00€ à 3.50€ (selon le forfait kwh souscrit sur le contrat) x nombre de tranche de 5h consécutives.

Si des appareils électriques ont été endommagés, réclamation possible sur le site d'ENEDIS.

c. Chantier ancienne école

Réunion de lancement s'est très bien déroulée, tous les artisans étaient présents et emballés à l'idée de travailler pour la commune de Vinzieux.

Nettoyage encore à prévoir pour vider ce qu'il reste avant début des travaux.

Propositions de financements faites, d'autres à venir, délai de choix de financement décembre 2024.

2. Vie quotidienne

a. Evènements

Bilan financier de la Castagnade négatif.

Bilan brioches ADAPEI : 256 brioches vendues et 1.800€ récoltés au 4/11.

Téléthon : au bar comme l'an dernier avec vélos d'appartements.

Fête de Noël du 13/12.

b. Fonctionnement de la Trésorerie

Recouvrement des frais du repas des anciens en cours.

3. Travaux

a. Voirie départementale + SAUR

Conduite d'eau de la place de la fontaine jusqu'à la sortie du village sera refaite à partir du début d'année 2025.

Enrobé dans le centre du village sera refait en 2026.

Carrefour garage Valour dangereux.

b. Points d'apports volontaires espaces tri sélectif

Travaux terminés.

Réservations faites pour la pose de panneaux d'informations.

4. Ressources

a. Employé communal

Rencontre semaine précédente d'une 3ème candidature intéressante qui sera retenue.

Abandon de l'idée d'un prestataire.

Départ de Pascal au 15 novembre.

b. Convention CEE

Objet : Signature de la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités.

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans).

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises, le Syndicat d'énergies a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 reverse une subvention aux travaux réalisés.

Monsieur le Maire expose que, dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE 07 pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE 07. La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention pour la valorisation des CEE,

- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE 07.

5. Présentations

a. Fresque du climat

Ressenti global : travail intéressant pour faire un constat mais pas de finalité devant ces problématiques.

b. Services civiques

2 entretiens pour une mission dès janvier 2025 autour de la mémoire du village (15/01 au 15/06).

Mission pour laquelle participeront Juliette et Christian CHABOT.

c. Colis distribués

12 colis distribués avec l'aide du CCAS.

6. Autres

Marche organisée par Charnas non débalisée.

Rencontre à organiser avec le Vin'z'ieux.

➔ Prochain CM - proposition le 09 décembre 2024 à 18:30

Séance levée à 22h30

Le Maire, Hugo BIOLLEY	***Le secrétaire de séance, Florian D'ANIELLO***